



Non reconnaissance d'enfant donc demande de déni de paternité

Par **SCHNEIDERLIN**, le 10/10/2009 à 14:01

Bonjour,
Je suis enceinte de 8 mois et le papa ne veut pas reconnaître l'enfant. Quelles sont les démarches que je pourrais entreprendre afin qu'il signe un déni de paternité ou qu'il n'est aucun droit parental sur l'enfant à l'avenir ? Merci

Par **jeetendra**, le 10/10/2009 à 14:35

[fluo]CIDFF du DOUBS[/fluo]
Espace associatif Simone de Beauvoir
14 rue Violet
25000 BESANCON
Tél : 03 81 83 48 19
Fax : 03 81 83 27 69
cidff.besancon@cidff-doubs.
Horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
Service spécifique :
Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi
Permanences juridiques sur RdV :
Besançon - Tél. 03.81.83.48.19
Sur rendez-vous
Planoise - 5, avenue de Bourgogne - Tél. : 03.81.52.15.89
jeudi après-midi et un mercredi sur deux après-midi
Montrapon - Point Public - 7 rue de l'épitaphe - Tél. : 03.81.83.48.19
2e jeudi matin du mois
Pontarlier - 42, rue de Besançon - Tél. : 03.81.39.15.40
lundi et mardi
Baume les Dames - CCAS 7 rue Barbier - Tél. : 03 81 84 75 10
2ème et 4ème mardi ap-midi du mois
Morteau - CCAS 6 rue Barral - Tél. : 03 81 67 02 95
1er et 3e mardi du mois
Montbéliard - 4 rue Oehmichen - Tél. : 03.81.98.24.14
lundi au vendredi, de 9h à 12h et 14h à 17h
Montbéliard / Batteries du Parc - 4 rue des batteries du Parc Tél. : 03 81 92 03 60
les 2e et 4e mardi après-midi du mois
Audincourt - CCAS - 8, avenue Aristide Briand
sur rendez-vous un vendredi après-midi sur deux
Exincourt - Centre Médico-social, rue des Ecoles : Tél. : 03 81 98 24 14
les 1er et 3ème jeudis matin du mois
Maîche - Mairie : un vendredi après-midi par mois
Héricourt - CCAS - 45, rue du Général de Gaulle : Tél. : 03

84 36 67 70
jeudi après-midi sur deux
Seloncourt - Mairie - place du 8 mai - 1er et 3ème
mardis ap-midi du mois.
Sochaux - Mairie - 4 rue de l'Hôtel de Villers 1er et 3ème
vendredis matin du mois

Bonjour, meme si votre ex concubin, père de votre enfant à naitre vous signe un document pour renoncer à sa paternité ça n'a aucune valeur juridique.
Contactez l'Association cidff de Besançon, ils tiennent des permanences juridiques, ils vous aideront à tenter une action judiciaire en recherche de paternité naturelle, courage à vous, cordialement.